

**LA RESPONSABILITE SOCIALE DU CHERCHEUR CAMEROUNAIS EN
SCIENCES DE GESTION**

***BIWOLE FOU DA Jean**, Université de NGAOUNDERE – CAMEROUN.*

« bfoudaj@yahoo.fr ».

***ESSONO BELLA Eustache**, Université de Yaoundé II - CAMEROUN.*

« eustacheesso@yahoo.fr ».

Résumé :

Cet article se donne pour objectif d’initier une réflexion sur la RSC gestionnaire en contexte camerounais. Concept encore mal connu en Afrique de manière générale, la RSC tire ses sources de nombreux travaux sur la RSE. Un regard sur l’état de la recherche au Cameroun montre que la pratique d’une recherche responsable relève d’un véritable exploit. Une évaluation des appréhensions que les enseignant-chercheurs ont de leur RS est nécessaire pour amorcer les travaux sur cette thématique. Nous interpellons différentes parties prenantes pour une amélioration de la recherche en SG au Cameroun. Cette amélioration passera sans doute mieux au travers d’un modèle de recherche tel que la « Grounded theory », considérée comme modèle épistémologique de référence pour une meilleure production des connaissances gestionnaires sur le sol africain.

Mots-clés : Responsabilité sociale du chercheur, Sciences de gestion, Enseignant-chercheur, Cameroun

LA RESPONSABILITE SOCIALE DU CHERCHEUR CAMEROUNAIS EN SCIENCES DE GESTION

INTRODUCTION

Comment appréhender la responsabilité sociale d'un chercheur en sciences de gestion ? Tel est le questionnement qui semble orienter les débats contemporains sujets aux pratiques scientifiques de notre époque. Comment aborder la réflexion sur la thématique de la responsabilité sociale du chercheur (RSC) dans un pays en développement comme le Cameroun où l'activité de recherche n'arrive toujours pas à prendre véritablement son envol ? Tel est plutôt l'orientation que la problématique de la RSC suscite dans notre contexte. Cette dernière question est au centre des réflexions que nous menons dans ce travail et est sous-jacente à de nombreuses problématiques qui animent les débats autour de la raison d'être de la recherche en sciences de gestion aujourd'hui. Ces questionnements tournent autour du rôle de la recherche en gestion (David et al., 2000 ; Verstraete, 2007 ; Savall, 2012) , des débats sur la conciliation ou la séparation entre les apports théoriques et pratiques (Mesny et Mailhot, 2010 ; St-Pierre et Schmitt, 2011), la valeur des publications scientifiques (Aggeri, 2016 ; Lussier et Chanlat, 2017), l'utilité de la recherche gestionnaire ainsi que son ancrage dans les réalités organisationnelles (Demil et al., 2014 ; Perez, 2008).

Plusieurs travaux ont tenté de trouver des résolutions à ces différents questionnements. L'aboutissement à des réflexions sur la responsabilité sociale (RS) dans le domaine de la recherche nous emmène à comprendre que ces problèmes sont fondamentaux, persistants et évolutifs. A cet effet, l'objectif de cet article est au vu du système universitaire camerounais, de l'environnement de la recherche qui prévaut et la prise de conscience du rôle que la recherche scientifique gestionnaire devrait jouer dans un pays où tout est à refaire, de mener une réflexion sur la RS des enseignant-chercheurs ; en posant d'entrée de jeux les bases même de cette réflexion. Le but d'une telle recherche est sans doute de pouvoir aboutir à des travaux qui répondent aux attentes de la société au sens large et qui n'est plus seulement une recherche pour la recherche comme cela est observé actuellement dans notre contexte.

L'intérêt d'une telle réflexion réside dans un souci d'interpellation, de conscientisation et d'éducation aussi bien des enseignant-chercheurs eux-mêmes, que des gouvernants qui doivent mettre sur pied les prémisses d'un cadre approprié pour une meilleure pratique scientifique ; mais aussi pour accompagner le chercheur dans cette tâche assez complexe.

Dans ce sens, la présente contribution reste théorique tout en ouvrant la voie à des contributions plus empiriques qui pourront par exemple appréhender de manière précise les perceptions que les enseignant-chercheurs dans notre contexte se font de leur propre RS.

Pour amorcer cette réflexion, nous mobilisons une approche théorique qui prend pour point de départ les fondements du concept de RS. Par la suite nous montrons comment cette RS à l'origine centrée sur l'analyse des comportements dans la simple entreprise s'est étendue à presque toutes les sphères de la vie humaine et particulièrement à l'activité scientifique. Dans la deuxième partie de notre étude, nous faisons un cap sur le cas particulier de la recherche scientifique en sciences de gestion (SG) ; idée de justifier pourquoi une réflexion en matière de RS dans ce domaine. La troisième et dernière partie fait un état des lieux de la recherche dans un contexte très particulier qui est celui du Cameroun où le concept de RSC semble encore mal maîtrisé mais dont la nécessité d'une prise de conscience apparaît plus qu'impératif. En nous inscrivant à la suite de Chevalier et Kamdem (2019), nous mobilisons la « Grounded Theory » comme cadre épistémologique approprié pour une recherche gestionnaire plus responsable en Afrique et particulièrement au Cameroun.

1. CARACTERISATION DE LA RESPONSABILITE SOCIALE CHEZ LES ENSEIGNANT-CHERCHEURS

La problématique de la responsabilité sociale du chercheur n'est spécifique ni aux chercheurs en SG, ni aux chercheurs des pays en développement (PED) comme le Cameroun, mais une thématique qui interpelle aujourd'hui toute la communauté scientifique ; même si le problème se pose visiblement avec plus d'importance en contexte de PED. Avant d'aborder la responsabilité sociale chez les enseignant-chercheurs, il semble impératif d'apporter une lumière sur un certain nombre de concepts qui entourent et qui constituent en quelque sorte les fondements de cette responsabilité sociale.

1.1. Des fondements du concept de responsabilité sociale

Le concept de développement durable (DD) né dans les années 80 est longtemps resté du ressort des experts. Mais de manière progressive, il est devenu une affaire de tous, en investissant tous les domaines de la vie sociale. De nos jours, il n'est pas une activité humaine qui n'intègre pas les pratiques du DD. Dans le domaine de la gestion des organisations, cette intégration a entraîné la mutation des méthodes, conduisant à l'apparition de nouvelles

pratiques managériales (Acquier et Aggeri, 2008). Ces différentes mutations ayant suscité un grand intérêt au sein de la communauté scientifique, notamment en sciences de gestion, où de nombreux chercheurs se sont rués sur des thématiques relatives aux questions de DD (Cooper et Owen, 2007 ; Igalens, 2004 ; Martinet et Reynaud, 2001).

Au départ considérés comme des champs sémantiques bien distincts, avec une responsabilité sociale interpellant l'entreprise sur son rôle dans la société et un DD censé garantir un avenir meilleur pour la planète, les deux concepts sont aujourd'hui analogues. A cet effet, de manière consensuelle les auteurs définissent la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme la contribution de ces dernières au développement durable (Quairel et Capron, 2013).

L'adjectif « responsable » est adopté depuis le moyen âge et prenait soit le sens de résister (une forteresse « responsable aux durs assauts ») ; soit alors désignait une personne tenue de répondre (« justiciable et responsable ») (Prairat, 2012). La « responsabilité » est par contre un concept assez récent, son apparition ne remontant qu'au 18^{ème} siècle. A cette période, il s'agit d'une notion polysémique, ambiguë et dont la définition demeure inachevée. Aujourd'hui encore, cet état des choses n'a pas considérablement changé au point où l'on peut clairement constater que même les origines étymologiques du terme posent encore problème¹.

Malgré une telle difficulté à trouver une origine étymologique unanime au concept de responsabilité, on peut relever un intérêt grandissant de nombreux auteurs et dans divers domaines (juridique, politique, éthique, social, managérial, environnemental, etc.), avec pour but de clarifier et d'approfondir la connaissance de ce concept.

A cet effet, Lemaitre (2006) étudie les fondements et la définition du concept de « responsabilité » en faisant la distinction entre les responsabilités juridique, morale et managériale. A l'origine, ses travaux ont pour but d'apporter un éclairage sur le « flou conceptuel » qui caractérise la dimension managériale de la responsabilité de l'entreprise. A cet effet, elle situe l'acception juridique de la responsabilité antérieurement à ses sens moral et

¹ En effet, il apparaît que le terme « responsabilité » découle étymologiquement tantôt du latin « re-spondéo », qui signifie « répondre de », de se porter garant d'une promesse, d'un engagement, c'est-à-dire d'en accepter la charge (Lemaitre, 2006, p. 6). Tantôt du latin « respondeo », dont le sens est beaucoup plus de répondre à un appel ou à une sommation (Prairat, 2012). Pour Bouquet (2009), « respondeo » signifie « *je deviens responsable en répondant – par l'action ou par la parole – à l'appel de quelqu'un ou de quelque chose* ».

D'autres part, selon Reynaud (2009) et Bouquet (2009), le terme « responsabilité » provient étymologiquement du verbe latin « respondero » et qui signifie obligation de « répondre », de se porter « garant ». Plus encore, Bouquet (2009) attribue également l'origine du terme à des racines latines du mot « sportio », qui renvoie à l'idée de « *se porter caution, d'être garant des événements qui vont se produire, de se référer à un mécanisme projectif, tourné vers l'avenir* ».

managérial. Plus précisément, elle situe les premières mentions du terme « responsabilité » sur la période précédant la révolution française (1789-1799). Le terme reflète alors la « réparation d'un dommage causé ». D'autres auteurs ont également étudié les fondements du concept de responsabilité (Reynaud, 2009 ; Prairat, 2012 ; Bouquet, 2009) et il ressort de leurs travaux que la responsabilité a des fondements juridiques, moraux ou éthiques et philosophiques.

Henriot (1977) et Lemaitre (2006) attribuent plutôt les prémisses du concept de responsabilité aux usages juridiques. Les auteurs situent l'apparition du terme relativement à l'intérêt des juristes de régler la question de l'indemnisation du préjudice subi. Dans l'approche juridique, la responsabilité désigne pour une personne juridique (physique ou morale), le fait d'être tenu à des obligations résultant des actes qu'elle est reconnue avoir commis. Dans cette conception, la responsabilité est soit contractuelle, et dans ce cas elle résulte d'un manquement à un accord dans lequel l'acteur s'est lui-même engagé ; soit alors délictuelle et elle renvoie à un comportement déviant ayant causé un préjudice à autrui (Prairat, 2012). La responsabilité juridique, étroitement liée à la responsabilité civile et à la responsabilité pénale est donc considérée comme une responsabilité causale. Elle intègre les idées de réparation d'une part et de sanction d'un dommage d'autre part, relativement aux actes commis par un sujet. De ce fait, elle met en cause un sujet, un dommage et un lien de cause à effet entre le sujet et le dommage (Jonas, 1990).

Dans son approche morale, la responsabilité se démarque plutôt du simple lien causal qui fonde la conception juridique de la responsabilité, bien que ce lien soit une composante importante de la notion de responsabilité. Celle-ci a plutôt un lien philosophique puisqu'elle est liée aux relations qu'un sujet peut avoir avec sa propre conscience, c'est-à-dire à sa capacité de différencier ce qui est bien de ce qui est mal. La responsabilité ne doit donc pas être réduite à la cause. Elle intègre de ce fait, d'autres conceptions plus complexes qui la rendent de plus en plus ambiguë (Lemaitre, 2006).

La perspective éthique de la responsabilité initiée par Lévinas et appelée encore « responsabilité lévinassienne », est une responsabilité d'autrui. Il ne s'agit donc plus comme dans le cas de la responsabilité juridique, de répondre de soi devant autrui, mais plutôt de répondre devant l'autre de ses fautes et des souffrances de l'autre. C'est une responsabilité morale dont la prééminence est figée sur autrui.

L'intérêt dans le domaine de la philosophie du concept de responsabilité émerge vers les années soixante. Il est le plus récent et est largement influencé par les antécédents moraux des

progrès techniques sans précédents développés par les hommes. Ainsi selon Jaspers (1958), l'apparition de la bombe atomique et les menaces d'insécurité et de déstabilisation du monde qui en ont suivi, ont permis de redéfinir la responsabilité de l'homme. Mais au fil des ans, les possibilités techniques et les actions de l'homme soumettent notre monde à une transformation inédite. D'où la nécessité d'une redéfinition du cadre juridique et éthique de l'action humaine (Ricoeur, 1991). Il ressort après cette analyse conceptuelle que la responsabilité demeure une notion polysémique mais surtout que l'on rencontre dans tous les domaines de réflexion. La section qui suit nous amène à comprendre comment le concept de responsabilité sociale a été transposé au métier du chercheur.

1.2. De la responsabilité sociale à la responsabilité sociale du chercheur

La RS est un concept qui a largement été développé dans le domaine de l'entreprise à travers le concept de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Dans cette partie nous montrons comment les différents concepts de la RS ont évolué au fil du temps. On doit relever que dans l'approche classique de la finance des sociétés modernes d'avant seconde guerre mondiale, la seule responsabilité de l'entreprise était dirigée vers les actionnaires à qui les managers avaient l'obligation de verser les dividendes et d'agir uniquement en leur profit. Seulement, la période d'après-guerre verra s'imposer une tendance nouvelle lorsque les grandes entreprises américaines, dans le souci de redorer leur image détruite par la crise de 1929, commenceront à adopter des mesures philanthropiques, de mécénat et de participation à l'effort de guerre. Bowen (1953) parlera de responsabilité sociale des entreprises (désormais RSE) et la définira comme « l'obligation pour les dirigeants d'entreprise de poursuivre des politiques et de prendre des décisions conformes aux valeurs portées par la société ». Dès lors, la thématique a suscité un intérêt sans précédent dans ses approches aussi théorique que pratique.

Bien plus tard dans les années 2010, les travaux menés dans le cadre de l'établissement de la norme ISO 26 000², ont conduit à l'élargissement de la responsabilité sociale allant d'une responsabilité axée sur les seules entreprises, à une responsabilité désormais orientée sur l'organisation dans son ensemble. On parlera désormais de responsabilité sociétale des organisations (RSO). Il s'agit en effet de la volonté d'élargir les

² La norme ISO 26000 est un cadre conceptuel qui donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations de façon générale pour opérer de manière socialement responsable. Il s'agit d'agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société.

actions d'une organisation à l'ensemble de la société, mais également d'intégrer la responsabilité sociale à l'ensemble des organisations. On peut désormais parler de responsabilité sociétale dans les petites et moyennes entreprises (PME), les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités territoriales, les associations etc.

La RSO peut alors se définir de manière générale comme « *la gestion par une organisation, des impacts sociaux et environnementaux de ses activités sur la société, accompagnée d'un dialogue constant et bidirectionnel avec les parties prenantes* » (Capron, 2009). Il s'agit pour une organisation, de se comporter de façon responsable et de contribuer au développement social de la société dans laquelle elle évolue. Dans ce sens nous pouvons analyser la RS de l'organisation publique qui est l'université.

La responsabilité sociale des universités (RSU) qui est donc un concept nouveau et émergent, traduit la perception de l'université au-delà de sa seule fonction d'enseignement, prenant plutôt en considération les trois principaux piliers de l'enseignement supérieur que sont : l'enseignement, la recherche et le service de la société. De manière plus précise, il s'agit de l'intégration par les universités de préoccupations culturelles, socio-économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec le monde du travail, ainsi que toutes les autres composantes de la société (Benjouad, 2015).

A l'université, la responsabilité sociale sera analysée au niveau institutionnel d'une part et au niveau individuel c'est-à-dire à travers celle des membres exerçant au sein de cette institution. Ainsi dans cette recherche, nous nous intéressons à la responsabilité de l'université en matière de production scientifique et par ricochet à la responsabilité sociale des enseignants-chercheurs, qui sont les principaux artisans de cette production scientifiques.

La responsabilité du chercheur est donc un domaine de recherche et un thème de discussion actuel non seulement au sein de la communauté académique, mais également et de plus en plus dans les débats publics. C'est une question qui traverse tous les domaines scientifiques, s'étendant des sciences dites « expérimentales » aux sciences sociales. La responsabilité du chercheur peut être définie comme « *le fait de répondre de ses actes de recherche, comme de ses non-actes, ici et là, aujourd'hui et demain* » (Bergadaà, 2004). Cette responsabilité relève inéluctablement des actions du chercheur dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

La responsabilité des chercheurs est un concept très général et qui prête à confusion puisqu'il apparaît à la fois très large et très restreint. D'une part, il est très large parce qu'on ne saurait avoir une communauté homogène de chercheurs. L'on a plutôt une collectivité qui

est d'une telle diversité (diversité sociale, diversité d'intérêt, diversité de pouvoir etc.) qu'il semble peu indiquer de parler d'une responsabilité des chercheurs de manière générale. Cela semble indiquer que l'on puisse mettre dans un même panier le jeune doctorant et le Directeur d'un laboratoire de recherche qui exerce en plus des responsabilités à la tête d'une institution (Lévy-Leblond, 2018 ; Coutellec, 2018). D'autre part, parler de responsabilités des chercheurs semble très restreint, puisque dans la plupart du temps, on assimile la recherche à la science. Pourtant, la science ne se limite pas à la recherche, elle est plutôt exhaustive et intègre à la fois la production, le partage et l'application du savoir (Lévy-Leblond, 2018).

De ce point de vue, on pourrait dire d'une certaine façon que les cadres universitaires, constitués en grande majorité d'enseignants-chercheurs ont peut-être une plus grande responsabilité que les chercheurs isolés ; dans la mesure où ils sont les formateurs des futurs chercheurs et donc leurs carences, qui ne sont pas des carences individuelles, mais des carences du système de formation, les rendent responsables de l'irresponsabilité de ceux qu'ils ont formé. On assiste ainsi à une grande responsabilité collective, surtout de la part des enseignants chercheurs, due au fait que la formation des scientifiques de nos jours est totalement décontextualisé (Lévy-Leblond, 2018).

Nombreux sont les auteurs qui ont défini et caractérisé la RSC. A cet effet, Drevetton (2015) définit la responsabilité sociale du chercheur comme « *une responsabilité individuelle (liée au choix du chercheur), collective (liée à l'appartenance du chercheur à une communauté de recherche), mais aussi sociétale (liée à l'intégration des dimensions sociétales dans l'action du chercheur et dans l'analyses de ses conséquences)* ». Il identifie par cette occasion, trois niveaux de responsabilité d'un chercheur. En premier lieu, la « responsabilité individuelle » qui fait référence aux compétences explicites et tacites mobilisées par le chercheur dans l'exercice de son métier. La notion de responsabilité renvoie ici à la capacité que le chercheur a à mettre en œuvre une démarche de recherche qui lui permette de générer des connaissances scientifiques nouvelles. L'adjonction du qualificatif « *social* » fait référence à la notion de morale et à la manière dont le chercheur va l'intégrer dans son activité de recherche. La morale gouverne le choix des individus ; elle est définie comme un système de règles que l'individu suit ou doit suivre (Ricoeur, 1990). Ce premier niveau de responsabilité correspond donc à la vision développée par le chercheur sur sa propre activité et dont le dispositif apparaît au niveau du design de la recherche, qui lui-même relève d'une décision personnelle qui engage la responsabilité sociale du chercheur (Drevetton, 2015).

Le deuxième niveau de responsabilité relevé est la « responsabilité » institutionnelle. Tout au long de son parcours, le chercheur doit montrer qu'il maîtrise les canons épistémologiques et méthodologiques sensés le conduire à la production des connaissances valides d'un point de vue scientifique. Ainsi, la responsabilité ne s'exerce pas uniquement sur des niveaux ontologiques et phénoménologiques, elle va au-delà d'une interrogation sur ce qui est bien ou mal de faire (la morale). Ce second niveau de responsabilité dévoile le caractère collectif de la responsabilité. A ce propos, être responsable, c'est être capable de répondre de ses actions. La dimension sociale des activités de recherche se retrouve à ce niveau dans les notions de déontologie ou encore d'éthique. Pour Bergadaà (2004), la déontologie rassemble un ensemble de devoirs et d'obligations d'une profession envers ses parties prenantes. Elle régit une profession et donc le comportement de ceux qui l'exercent.

Le troisième niveau de responsabilité du chercheur est « la responsabilité collective », qui évoque la dimension sociétale des activités de recherche. Comme l'indique Jonas (1990), l'impératif universel du devoir Kantien est dépassé au profit d'une anticipation des conséquences sociales des actions : *« Agis de façon à ce que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentique humaine »*. La notion de responsabilité sociale semble donc aller plus loin que celles d'éthique ou de déontologie. Elle devient la juste contrepartie de la liberté comme principe d'action. Ici, l'acteur n'est libre que dans la mesure où il assume l'ensemble des conséquences de ses actes. Le chercheur, comme tout acteur de la société, doit être capable de répondre de ses actions et de leurs conséquences sociétales. Au sein de ce troisième niveau de responsabilité, le chercheur ne doit plus seulement respecter une contrainte émanant de codes déontologiques ou éthiques (vision anglo-saxonne de la responsabilité sociale), mais adopter un comportement novateur visant à placer la dimension sociétale au cœur de son activité (vision latine de la responsabilité sociale) (Drevet, 2015). Placer la dimension sociétale au cœur de l'activité de recherche revient pour le chercheur à créer des connaissances scientifiques qui soient aussi actionnables³ pour les acteurs de l'entreprise (Argyris, 1995). Comme le précise David (2002), le chercheur s'engage sur un terrain de recherche pour aider une organisation à résoudre un problème. Il participe à la définition de ce dernier et peut proposer, voire concevoir un certain nombre

³ La connaissance actionnable a été définie par Argyris (1993) comme une connaissance à la fois valable et pouvant être « mise en action » dans la vie quotidienne (p. 257).

d'outils permettant de le résoudre. Callon (2008) va plus loin en parlant de recherche performative⁴.

2. CAS PARTICULIER DU CHERCHEUR EN SCIENCE DE GESTION

L'évolution historique du champ de la gestion nous révèle un lien originel entre la recherche et la pratique. Les grands théoriciens et précurseurs en management de la première moitié du 20^{ème} siècle tels que Taylor, Fayol, Ford, Weber, Follet, avaient eu leur mérite grâce à leur familiarisation avec l'entreprise. Ce qui prédispose la gestion comme un domaine dont l'objectif primordial est de produire des doctrines, outils et techniques au service des praticiens. Il s'agit là de la légitimité même des SG dont l'heuristique négative est l'organisation.

Cependant, les débats autour de la crise d'utilité et du manque d'impact de la recherche gestionnaire qui ont largement mis en exergue la perte de sens de l'activité scientifique en gestion, ont généré un autre débat qui est celui de la responsabilité autour de ces dérives. Ce nouveau débat est centré sur l'analyse normative de la RSC. Cette analyse consolide l'idée qu'en matière de RS, il n'en existe pas une commune et acceptée par tous. Il existe cependant deux principales approches de la responsabilité sociale du chercheur : une approche dite de la neutralité et une approche dite interactionniste.

L'approche de la neutralité préconise une responsabilité du chercheur consistant essentiellement à produire des connaissances objectives et fiables à travers un processus de recherche désintéressé et motivé uniquement par la curiosité (Shuurbiens, 2010). Selon cette approche, la recherche devrait être régie par des normes mertonniennes (communalisme, universalisme, désintéressement et scepticisme organisé). Le chercheur n'est donc pas concerné par les dimensions sociale et éthique liées à son travail. Il est de fait de la responsabilité de la communauté scientifique, des décideurs ainsi que des utilisateurs de la recherche d'assurer la continuité du processus de recherche en essayant de valoriser les résultats mis à leurs disposition par les chercheurs. Par conséquent, il est du devoir des chercheurs de se désinscrire des débats socio-éthiques plus larges dans lesquels la recherche opère. Seulement, cette approche a subi des critiques malgré qu'elle a servi de cadre de

⁴ La performativité dans son acception sociologique renvoie donc à la propension d'un énoncé ou d'une théorie, à construire l'objet empirique ou le phénomène qu'il décrit (Cabantous et Gond, 2011 ; Callon, 1998 ; MacKenzie et Millo, 2003, Gond, 2010). De manière plus précise, une connaissance performative peut être assimilée à un médicament qui change l'état du patient à qui on l'administre. Ainsi, face à un problème organisationnel, si la connaissance actionnable est une solution possible, la performativité en est la matérialisation (Biwolé Fouda, 2017).

référence dominant pour analyser les responsabilités du chercheur pendant la plus grande partie du 20^{ème} siècle (Douglas, 2009). Ainsi, les spécialistes de l'éthique ont soutenu que cette approche neutralise injustement les responsabilités morales des chercheurs (Ziman, 1998 ; Van de Poel et Van Gorp, 2006).

L'approche interactionniste de la responsabilité sociale du chercheur a été mise en avant par les philosophes et des sociologues de la science, ainsi que d'autres scientifiques à divers moments de l'histoire (Jonas, 1984 ; Roosevelt, 1936 ; Rose, 1969 ; Russell et Einstein, 1955 ; Verhoog, 1980). Dans cette approche, « aucune séparation ne doit être faite entre le scientifique en tant que scientifique, seulement responsable de la science et le scientifique en tant que citoyen » (Verhoog, 1980, p.180). De nombreux auteurs conçoivent alors que la responsabilité du chercheur doit être plus élargie en intégrant des considérations socio-éthiques qui entourent la recherche (Shuurbiens, 2010), plus encore qu'elle doit aller au-delà de son acception traditionnelle en intégrant les conséquences de ses actes sur la société et l'environnement (Perez, 2003).

3. LA RESPONSABILITE SOCIALE DU CHERCHEUR CAMEROUNAIS EN SCIENCES DE GESTION

Il n'est pas aisé d'aborder la question de la RSC en contexte camerounais eu égard aux nombreuses limites dont fait face cette activité. Si nous ne disposons pas de statistiques précises en ce qui concerne la recherche en SG au Cameroun, nous rassurons que l'analyse globale de la recherche scientifique en sciences sociale reflète à quelques différences près le comportement des chercheurs gestionnaires au Cameroun. Si l'on peut considérer que la RSC gestionnaire commence avec sa productivité, puis s'élargit à un certain nombre d'aspects tels que l'utilité de cette production passant par le processus de production qui doit répondre à un certain nombre de règles d'éthique et de déontologie dans la profession, l'on se rend vite à l'évidence que même le critère le plus basique qui est la productivité est loin de trouver satisfaction. En effet, les pays africains en général ne produisent que 2,6% des articles dans le monde selon le rapport 2015 de l'UNESCO sur la science. Au Cameroun, le nombre de publications répertorié dans « Web science » est passé de 303 en 2005 à 706 en 2014 (Fomba et al., 2016). Ces valeurs ont sans doute progressé mais une progression qui ne répond pas aux attentes, comme on peut le constater dans l'échec de l'objectif des pays africains d'allouer à l'horizon 2020, 1% de leur PIB aux dépenses de recherche. L'on constate aisément une faible productivité des chercheurs causée par un ensemble de facteurs qui tous caractérisent un cadre

inadéquat à la pratique de la recherche. On peut évoquer à ce titre les problèmes infrastructurels, de documentation, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de financement, de formation etc. s'il faut analyser de plus près certains de ces facteurs, il n'est pas moins décevant de constater qu'en 2013 par exemple les dépenses intérieures brutes en recherche et développement (DIRD) de l'Afrique ne représentaient que 1,3% de la valeur mondiale ; alors que l'Asie et les Amériques représentaient respectivement 42, 2% et 32, 4% (UNESCO, 2015).

Au Cameroun, alors que le budget national connaît une augmentation permanente depuis 2010, passant de 2570 milliards de FCFA en 2010 à 4234,7 milliards en 2016, on peut constater que la part du budget du ministère de l'enseignement supérieur (MINESUP) n'a jamais atteint 2%. Elle a plutôt connu une régression allant de sa valeur la plus importante, 1,7% en 2010 à sa valeur la moins importante 1,13% en 2016. De plus, dans la répartition du budget du MINESUP, on constate qu'entre 2013 et 2016 les actions liées au développement de la recherche scientifique et l'innovation sont celles qui ont reçu moins d'allocation avec un taux qui oscille entre 2 et 5,5% (Fomba et al., 2016).

Si l'on s'intéresse aux infrastructures, il ressort que malgré une augmentation du nombre d'universités d'Etat passant d'une université en 1993 à huit en 2011, le cadre ainsi que les conditions de travail des chercheurs dans ces structures restent loin d'être satisfaisant. Un plus grand nombre de chercheurs ne dispose pas de bureau de travail. Ceux qui en disposent rencontrent des problèmes de matériel de travail adéquat. La connexion internet est de piètre qualité voire inexistante. Les difficultés à la documentation sont réelles avec l'absence de véritables bibliothèques, celles qui existent sont pauvres en contenu. La bibliothèque numérique reste un mythe (Fomba et al., 2016).

Si l'on jette un regard sur la formation, les chercheurs doivent de temps en temps être soumis à un renforcement de leurs capacités à travers des séminaires, les conférences et autres ateliers de travail. L'organisation de ce type d'évènements est plutôt rare dans notre contexte. On relève en plus un manque crucial d'affiliation de nos universités à des foras d'échange scientifique. Les laboratoires et groupes de recherche sensés former les plus jeunes sont à l'initiative privée et personnelle de quelques maîtres et restent très insuffisamment représentés. Le ratio d'encadrement est alarmant, car tournait autour de 1/61 en 2012. Aujourd'hui encore on peut apercevoir sur une liste de répartition des encadrements en thèse publiée en avril 2020 par l'université de Yaoundé 2 que certains professeurs se font encore

attribuer 64 thèses à encadrer pour cette seule université ; quand on sait qu'ils peuvent en avoir d'autres ailleurs.

Le problème des revues domestiques est également non négligeable. Le manque de visibilité des quelques revues existantes au Cameroun ainsi que leur valeur, contribue au fait que les chercheurs préfèrent soumissionner dans des revues étrangères. Si le manque de visibilité est dû au fait qu'il est très rare d'être informé sur un appel à contribution ou à un colloque national, il réside également sur le manque de communication à propos des parutions existantes. En SG où le chercheur est sensé produire des connaissances pour la résolution des problèmes de son environnement, l'on est en droit de se demander si l'idéal ne serait pas une communication de proximité des résultats de nos travaux.

Les analyses qui précèdent nous permettent de relever qu'être un chercheur dévoué au Cameroun relève d'un exploit et d'une réelle volonté. Cette volonté est d'ailleurs pour certains incitée par le changement de grade lorsqu'on sait que la publication est l'une des conditions pour l'évolution dans la carrière des enseignant-chercheurs. De nombreux enseignant-chercheurs qui se retrouvent face à ces conditions de travail malcommodes et qui ne voyant pas leur intérêt à gravir de telles difficultés préfèrent se consacrer à l'enseignement et mieux à des activités extraprofessionnelles. Ils recourent cependant à la recherche seulement de manière occasionnelle et par pure nécessité. L'enseignement dans ce cas prend forcément un coup.

Même si la Banque Mondiale (2014) pense que la qualité de la production scientifique s'est nettement améliorée en Afrique subsaharienne, nous pensons que dans le domaine des SG, une véritable révolution scientifique est nécessaire. Une plus grande implication du terrain induisant une collaboration étroite avec les entreprises est primordiale. Il s'agit d'un système qui entre en droite ligne avec la « *Grounded theory* » telle que préconisée par Kamdem et Nekka (2019). Ces auteurs recommandent la « *Grounded theory* » comme modèle de recherche sensé révolutionner la recherche gestionnaire en Afrique, continent où tout est à découvrir et à démontrer. Il s'agit d'une approche méthodologique très enrichissante et innovante pour la construction des modèles théorique en contexte africain. Sa particularité repose sur son caractère inductif sensé déclencher le processus de production des connaissances sur les éléments réels du terrain de recherche. Dans ce sens, nous pensons qu'il est opportun de nous inscrire dans cette vision afin d'approfondir les connaissances sur la RS du chercheur gestionnaire en contexte camerounais. Les futures investigations nous mèneront sans doute à une enquête exploratoire auprès des enseignant-chercheurs en SG afin

d'appréhender la représentation que ces derniers se font de leur propre RS. L'intérêt d'un tel travail nous permettrait de mesurer entre autre, le niveau de connaissance de ce concept dans notre contexte, mais aussi de redéfinir la RSC selon les enseignant-chercheurs.

CONCLUSION

Cette réflexion pose les prémisses de la recherche sur la RSC en contexte camerounais. Bien que nous ayons rencontré quelques travaux sur la RSU de manière générale (Ngoloko et Biwolé fouda, 2019), il n'existe pas à notre connaissance d'études, qu'elles soient théoriques ou empiriques sur la RSC. C'est une thématique qui nécessite d'être explorée dans notre domaine des SG au vue de l'état actuel de la pratique scientifique dans ce domaine. Le concept étant relativement nouveau, il apparait important de commencer les investigations par une exploration des perceptions des enseignant-chercheurs sur leur propre RS. Cela permettrait d'appréhender le degré d'intégration de ce concept au sein de la population de chercheurs gestionnaires dans notre contexte.

De plus, étant nettement établi qu'il existe un réel problème dans la pratique scientifique dans notre contexte aujourd'hui, nous pensons que mettre le chercheur gestionnaire devant ses responsabilités est plus que nécessaire. Cependant, cette prise de conscience ne saurait être un phénomène isolé. En effet, la RS en matière scientifique n'est pas une question qui concerne uniquement le chercheur, mais l'ensemble des parties prenantes. Il incombe donc à la communauté académique entendue ici par ceux qui gouvernent l'enseignement supérieur, de mettre en place une véritable gouvernance universitaire en matière de recherche, au même titre que cela est fait pour l'enseignement. Une telle gouvernance mettrait en œuvre un calendrier académique qui serait riche et respecté en matière de recherche, un ensemble de normes et de codes d'éthique et de déontologie ainsi qu'un système d'évaluation des travaux scientifiques tel que préconisé par Bornmann (2015), et non plus ceux qui contribuent à satisfaire le « publish or perish ». Une réelle collaboration entre l'ensemble des organisations et la sphère académique est primordiale si l'on veut implémenter des processus de recherche tels que la *Grounded theory* sensés aboutir à une recherche gestionnaire plus performative et donc plus socialement responsable.

REFERENCES

- Acquier, A., Aggeri, F. (2008), Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE, *Revue Française de Gestion*, (1), 131-157.
- Aggeri, F. (2016), L'obsession de la productivité et la fabrique du chercheur publiant, *Le Libellio d'AEGIS*, 12 : 2, 21- 32.
- André, J.-C., (2013), Responsabilité du chercheur et mécanismes d'incitation à la recherche, *Environ Risque Santé*, 12 : 1, 68-76.
- Argyris, C. (1995), *Savoir pour agir. Surmonter les obstacles à l'apprentissage organisationnel*, InterEditions.
- Avenier, M.-J. (2009), Franchir un fossé réputé infranchissable : construire des savoirs scientifiques pertinents pour la pratique, *Management & Avenir*, n° 30, p. 188-206.
- Avenier, M.-J. (2004), L'élaboration de savoirs actionnables en PME légitimés dans une conception des sciences de gestion comme des sciences de l'artificiel, *Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, 17 : 3-4, 13-42.
- Barthélemy, J. (2012), Pour une recherche en gestion conciliant rigueur et pertinence », *Revue française de gestion*, 228-229, 269-283.
- Benjouad, A. (2015), La responsabilité sociale des universités : expérience de l'université internationale de Rabat, *Rencontres internationales de la RSO*, 2^{ème} édition.
- Bergadaà, M. (2004), Evolution de l'épistémé économique et sociale : proposition d'un cadre de morale, de déontologie, d'éthique et de responsabilité pour le marketer, *Recherche et Application en Marketing*, 19 : 1, 55-72.
- Biwolé Fouda, J. (2017), De l'actionnabilité à la performativité des connaissances de SG en contexte africain: quelques pistes de réflexions » *XXVIème Conférence Internationale de Management Stratégique*, 30p.
- Bornmann, L. (2015). *Measuring impact in research evaluations: A thorough discussion of methods for, effects of, and problems with impact measurements*. Higher Education.
- Bornmann, L. etW. Marx. (2014), *How should the social impact of research be generated and measured ? A proposal for a simple and practicable approach to allow interdisciplinary comparisons*». *Scientometrics*, 98, 211-219.

- Bouquet, B. (2009), Responsabilité éthique du travail social envers autrui et envers la société : une question complexe, *ERES, Vie sociale*, 3 : 3, 43-55.
- Bowen, H. R. (1953), *Social Responsibilities of the Businessman*, Harper and Row, New York.
- Callon, M. (2008), Elaborating the Notion of Performativity », *Le Libellio d'AEGIS*, 5 : 1, 18-29.
- Capron, M. (2009), La responsabilité sociale d'entreprise, In *L'Encyclopédie du développement durable*.
- Cooper, S. M et D. L. Owen (2007), Corporate social reporting and stakeholder accountability : the missing link, *Accounting, Organizations and Society*, 32 : 7-8, 649-667.
- Coutellec L. (2018), Les rôles sociaux des chercheurs, mythes et réalités, *Colloque internationale sur responsabilité et irresponsabilité des institutions*, paris.
- David, A. et Hatchuel A. (2007), Des connaissances actionnables aux théories universelles en sciences de gestion, 16^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, AIMS, Montréal, 6 – 9 juin 2007.
- David, A., Hatchuel, A. et Laufer R. (2000), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion (dir)*, Vuibert, Paris.
- Demil, B., Lecocq X. et Warnier V. (2007), Le couple pratique-recherche. Divorce, mariage ou union libre? *Revue Française de Gestion*, 33 : 171, 31-48.
- Demil, B., Lecocq X. et Warnier V. (2014), Qu'est-ce qu'une recherche utile ? *Chronique sur le métier de chercheur, Revue International PME*, 27 : 3-4, 7-13.
- Drevet, B. (2009), Responsabilité sociale et recherche-intervention : Quelles conséquences pour l'activité du chercheur ? *Journée Epistémologique et Méthodologique AIMS*, Caen.
- Drevet, B. (2015), L'étude de la responsabilité sociale du chercheur-intervenant : quelles conséquences méthodologiques ? *Management internationale*, 19 : 2, 83-94.
- Fomba, K. B.; Kegne, K. A., Mboutchouang, V.; Mboutchouang, K. A. et Nda'chi, D. R. (2016), *Analyse de l'environnement de la recherche et production des savoirs dans les universités publiques au Cameroun*, Global Development Network, REMA, 131 p.
- Gond, J.-P. et L. Cabantous. (2015), *Performativity: Towards a performative turn in organisational studies. The Routledge companion to philosophy in organization studies*. R. Mir, H. Willmott and M. Greenwood, Routledge: 508-516.

- Henriot, J. (1977), Notes sur les dates et le sens de l'apparition du mot responsabilité, *Archives de philosophie du droit*, XXII, 59-62.
- Igalens, J. (2016), Impact de la recherche en gestion, *Revue Française de Gestion*, (261), 11-20.
- Ioannidis, J.P. (2005), Why most published research findings are false. *PLOS Medicine*, 2 : 8.
- Jonas, H. (1990), *Le principe de responsabilité*. Traduit de l'allemand par Jean Greisch, Paris, Cerf, 336 p.
- Leduc, M., (2015), La responsabilité du chercheur scientifique, In *Archicube n°19, Responsabilité, intégrité, éthique dans la recherche*, Revue de l'Association des anciens élèves et amis de l'école normale supérieure.
- Lemaitre, C. N. (2006), La notion de responsabilité de l'entreprise : fondements conceptuels et utilisation managériale, *Working paper serie RMT (WPS 04-06)*, 22 p.
- Levy-Leblond, J-M. (2018), De quoi les scientifiques peuvent-ils être tenus pour responsables ? Colloque internationale sur Responsabilité et irresponsabilité des institutions, Paris.
- Lussier, S et Chanlat, J-F. (2017), Les enseignants en gestion face aux nouvelles injonctions institutionnelles : une étude France-Québec, *Revue Française de Gestion*, (267), 79-95.
- Lyvian, Y. (2013), « la recherche en science de gestion en Afrique de l'Ouest : importation ou adaptation ? », *Les nouvelles dimensions de la performance des entreprises africaines*, Ouagadougou, Burkina-Faso.
- Martinet, A. C. et Reynaud, E (2001), Shareholders, Stakeholders et stratégie, *Revue Française de Gestion*, 12-25.
- Mbock, C. G., Ngo-Mpeck, M-L., Kom, D. et Zambo Belinga, J.-M. (2004), Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun, *Revue internationale des sciences sociales*, 1 : 179, 43-51.
- Mesny, A. et Mailhot, C. (2010), La collaboration entre chercheurs et praticiens en gestion : entre faux-semblants et nécessité épistémique, *Revue Française de Gestion*, 3 : 202, 33-45.
- Olenbe, E. et Ombédé E., (2015), Territoires et savoirs des universités au Cameroun : discours, objets, médiation. *Sciences économiques et de gestion dans les universités de Yaoundé II-SOA et de Douala*, *Les enjeux de l'information et de la communication*, 3 : 16.
- Perez, R. (2008), La recherche en Gestion est-elle légitime, in Marchesnay, M. et Payaud, A.M. (dir), *Stratégies et pouvoirs Mélanges en l'honneur du professeur Alain Charles Martinet*, Vuibert, 52-62.

- Prairat, E. (2012), Normes et devoirs professionnels. L'esprit déontologique, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 1-2 : 45, 123-142.
- Quairel, F et M. Capron (2013), Le couplage « responsabilité sociale des entreprises » et « développement durable » : mise en perspective, enjeux et limites, *Revue Française de Socio-Économie*, 1 : 11), 125 à 144.
- Robitaille, M. (2008), Quelle responsabilité sociale pour les chercheurs ? *Science et société*.
- Royer, I. (2011), La responsabilité des chercheurs en gestion, *Revue française de gestion*, n° 7 : 216, 65-73.
- Savall, H. (2012), Recherche en Sciences de Gestion, *Revue Sciences de Gestion*, Editorial, 4 : 91, 5-8.
- Savall, H. et Zardet, V. (2004), Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique. Observer l'objet complexe, *Economica*.
- St-Pierre, J. et Schmitt, C. (2011), Rapprocher chercheurs et praticiens pour le développement de connaissances scientifiques : l'exemple d'une recherche en PME, *Management et Avenir*, 3 : 43, 392-409.
- Tioumagneng, A. (2016), Sciences de gestion : qu'apporte la recherche au chercheur lui-même ? FNEGE – The conversation France, *Etats généraux du management*, Toulouse, 26 et 27 mai 2016.
- UNESCO (2015), *UNESCO Science Report : towards 2030 – Executive Summary*, Paris, 44 p.
- Verstraete, T. (2007), A la recherche des Sciences de Gestion, *Revue Française de Gestion*, 9 : 178-179, 91-105.
- Von Roten, F.C. et Moeschler, O. (2010), *Les relations entre les scientifiques et la société*, Presses Universitaires de France, *Sociologie*, 1 : 1, 45-60.
- World Bank (2014), *A decade of development in sub-Saharan African science, technology, engineering and mathematics research*, (1), world Bank.